

Mise en ligne : 10 juin 2016.  
Dernière modification : 26 avril 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ DES MINES DU CHELLALA, Algérie zinc, plomb

INGÉNIEURS CIVILS EN EXERCICE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 octobre 1904)

Vizioz, ingénieur aux mines du Chellala, à Batna (Constantine)



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DU CHELLALA  
Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs  
divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Statuts reçus par M<sup>e</sup> PLICQUE, notaire à Paris, le 24 mars 1910  
Siège social à Paris  
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Un administrateur (à gauche) : L. Meyer  
Un administrateur (à droite) : Saint-Arroman, président des Mines de l'Eyrieux  
Imprimerie Charles Skipper & East

CONSTITUTION  
SOCIÉTÉ DES MINES DU CHELLALA  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 avril 1910)  
(*Le Sémaphore algérien*, 18 mai 1910)

Société anonyme au capital de un million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.250 d'apports attribuées à la Société Lowenstein et Meyer<sup>1</sup>. Siège social à Paris, 7, rue Pillet-Will. — Conseil : MM. L. Meyer, M[aurice] Wilmotte<sup>2</sup>, J[ules] Riollot et A[ndré] Palle<sup>3</sup>. — Statuts déposés chez M. Plicque, notaire à Paris.

APPELS DE FONDS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mai 1910)

Mines de Chellala.— Appel du solde sur les actions. Versement le 12 mai 1910 au plus tard à la Sté Auxiliaire des Mines, 7, rue Pillet-Will, Paris.— *Petites Affiches*, 20 avril 1910.

Société anonyme des mines du Chellala  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1910)

Siège à Paris : rue Pillet-will, n° 7.

Objet : acquisition, concession, exploitation des mines du Chellala (arrondissement de Batna, Algérie) et opérations connexes.

Capital : un million de francs, divisé en 10.000 actions de cent francs dont 5.250 ont été attribuées entièrement libérées, à la Société Lowenstein et Meyer en représentation de ses apports. Le surplus à souscrire en numéraire. Apport en nature par la société Lowenstein et Meyer de l'option à elle consentie par la société civile.

Sur les bénéfices nets, après prélèvement de 5 p. 100 pour réserve légale, et somme nécessaire pour payer aux actionnaires 5 p. 100 du montant libéré des actions à titre de premier dividende, il est prélevé 10 p. 100 pour le conseil d'administration.

Mariages

<sup>1</sup> Lowenstein et Meyer, 9, r. de Nemours, Paris Usine d'affinage métallurgique à Lescure-les-Rouen. Achat et traitement de tous les résidus métallurgiques. Également à l'origine des Mines du Djebel-Forer : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_du\\_Djebel-Forer.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_du_Djebel-Forer.pdf)

<sup>2</sup> Maurice Wilmotte : de la Société auxiliaire des mines, prolongement français de la Metallgesellschaft : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire\\_des\\_mines.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf)

<sup>3</sup> André Palle : administrateur des Mines de fer de Larrath jusqu'en 1911.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1910)

Nous apprenons le mariage de M. F. Faussemagne, ingénieur-directeur des mines du Chellala, avec M<sup>lle</sup> Monnier de Cluny.

---

Mines de l'Eyrieux  
(*Le Capitaliste*, 24 novembre 1910)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

L'assemblée, connaissance prise de la lettre adressée à l'administrateur provisoire par un groupe d'actionnaires à la date du 19 octobre 1910, se prononce en principe pour l'adoption des propositions qui y sont faites et comprenant notamment :

.....  
La création de 2.500 actions ordinaires nouvelles dont 500 à souscrire en espèces, et 2.000 à donner en paiement des 3.000 actions de la Société du Chellala

.....

---

Émissions, introductions, renseignements et communiqués  
MINES DU CHELLALA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1910)  
(*Le Sémaphore algérien*, 28 décembre 1910)

À la faveur de la fermeté actuelle des prix du zinc, quelques maisons de banque ont introduit récemment à la Bourse ou placé directement dans leur clientèle des actions ou parts de sociétés ayant pour objet l'exploitation des gisements de blende ou de calamine. Quelques-unes de ces affaires — pour la plupart étudiées par nous dans *l'Information* — ont été bien conçues et paraissent susceptibles, avec une direction technique habile, de donner dans un laps de temps plus ou moins long des résultats appréciables. D'autres, au contraire, recelant quelque vice initial qui risque d'en compromettre l'existence, sont d'une qualité si douteuse que les capitalistes avisés ne peuvent que les écarter.

Tel nous paraît être le cas de la Société des mines du Chellala à laquelle ses promoteurs cherchent, par des circulaires fort alléchantes, à intéresser, sans grand succès croyons-nous, le public français.

La Société fut constituée en avril dernier au capital de un million de francs. Nous devons à la vérité de reconnaître que cet événement financier a, pour ainsi dire, passé inaperçu. Bien que peu important pour une entreprise que ses émetteurs ou leurs agents comparent un peu trop volontiers aux plus importantes zincifères connues, ce capital social de un million de francs eut été suffisant pour permettre une exploitation sur une petite échelle. Il est évident que les gîtes calaminaires décrits dans les prospectus avec une grande exubérance de détails eussent nécessité, pour être exploités dans des conditions simplement normales, un tout autre capital.

Et pourtant, c'est à peine si — tous frais et toutes commissions payés, et nous n'avons aucune raison de supposer ces dernières restreintes — le fonds de roulement ou plus exactement le capital utile (working capital) dépassera 200.000 francs (deux cent mille francs).

Ici, quelques explications sont nécessaires. Nous relatons, d'après les statuts et sans y apporter le moindre changement, l'histoire de cette entreprise.

Une Société civile des mines du Chellala, dont, nous ne savons pas grand-chose sinon qu'après une existence éphémère, elle fut obligée de passer la main, consentit naguère à la Société Loewenstein et Meyer une option relative à la cession de tout son actif. Réaliser cette option dans les meilleures conditions possibles devint, dès lors, l'objet des efforts réitérés de la Société Loewenstein. Et si nous doutons fermement de l'avenir final de la Société des mines du Chellala, il nous est, par contre, impossible de douter du succès remporté par la firme Loewenstein dans ses négociations. Notre conviction s'appuie sur les chiffres suivants : l'option fut apportée à la Société des mines du Chellala moyennant la jolie somme de 275.000 francs payables en espèces. C'était, au dire des techniciens un peu au courant des mécomptes que peut réserver l'exploitation des gîtes calaminaires dont la teneur peut varier dans les proportions notables, un assez joli denier. Nous comprenons malaisément pourquoi cette rémunération fut jugée tout à fait insuffisante et pourquoi un chiffre d'actions d'apport absolument exorbitant fut attribué à la maison Loewenstein et Meyer. Ce chiffre fut de 525.000 fr. d'actions ou 52 1/2 % du capital.

Ainsi quatre-vingt centièmes du capital ont servi à rémunérer les apports. Ces apports — immatériels suivant l'expression juridique — comprennent des études, expertises, droits à des concessions, etc.

Pour qui connaît l'importance, dans les affaires minières, de disponibilités liquides abondantes, ce montant paraîtra si infime qu'on ne peut guère compter pour la Société des mines du Chellala sur une exploitation pouvant durer plus de quelques mois.

Il nous paraît, en outre, assez difficile d'admettre que les groupes puissants intéressés aux affaires minières algériennes aient laissé se créer à côté de leurs exploitations une entreprise concurrente sans essayer d'en avoir le contrôle. Faut-il en conclure que la concurrence ne leur a pas paru très dangereuse ?

De toutes façons les actions de la Société des mines du Chellala nous paraissent pouvoir être classées d'ores et déjà dans la catégorie des titres nouveaux à mettre en observation, mais en se gardant d'y toucher.

---

Mines de Djebel-Ressas  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mars 1912)

... la société est intéressée dans les affaires des sociétés des mines de l'Eyrieux et du Chellala.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1912)

M. Jabeuf (Saint-Étienne 1904), a été nommé ingénieur aux Mines du Chellala, à Batna.

---

Chemin de fer de Bône au Djebel-Ouenza  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 octobre 1914)

Commission d'experts  
VERRIER (Émile), propriétaire, directeur des Mines de Chellala, à Batna

---

La société des mines de l'Eyrieux a été créée en 1906 par Henry Jacquemont qui lui apporte la concession de Saint-Cierge. ... Le capital primitif était de 1.250.000 francs ; il est réduit en 1911, puis porté en 1916 à 925.000 francs après absorption [?] de la société des mines du Chellala.

[minesardeche.e-monsite.com/.../concession-de-st-cierge-la-serre-l-historique.html](http://minesardeche.e-monsite.com/.../concession-de-st-cierge-la-serre-l-historique.html)

---

MINES DE CHELLALA<sup>4</sup>  
7, rue Pillet-Will, à Paris (9<sup>e</sup>)  
(Auguste Pawlowski,  
*Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie*,  
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 194)

Origines. — Société constituée le 4 avril 1910, pour 30 ans, aux fins d'acquérir et d'exploiter la concession de Chellala (Algérie). La Société civile de Chellala a reçu pour ses apports 5.250 actions libérées.

Capital. — 1.000.000 en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.250 d'apports.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée pendant le trimestre.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions. Sur le solde 10 % au conseil, 90 % aux actions.

Cotation des titres. — Titres non cotés.

Etablissement chargé du paiement des coupons. — La Société auxiliaire des mines.

Domaine. — Concession de Chellala (Constantine), 4 novembre 1902, 574 hectares, zinc, plomb et métaux connexes. .

Exploitation. — Le gîte est situé dans le néocomien des environs de Batna. Il est constitué par des filons-couches recoupant des calcaires dolomitiques.

Les zones zincifères sont reliées par des infiltrations et des failles rejettent les couches en enrichissant la minéralisation.

Le minerai est de la calamine à 40 % de zinc, après calcination du sulfure et du carbonate de plomb.

Les installations comportent un atelier d'enrichissement mécanique, un moteur à gaz pauvre de 40 HP, des fours à calcination ; la perforation mécanique a été établie.

Les minerais sont charroyés à Batna (12 km.).

Production (tonnes)

1908	2.100
1910	1.460
1911	1.000
1912	2.990
1913	4.400

---

<sup>4</sup> Notice non retournée.

1914	1.811
1915	657
1916	3.633

PRODUCTION DES MINES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE  
(*Le Sémaphore algérien*, 23 novembre 1921)

Dans son rapport présenté au conseil général, à la session tenue en octobre, le Préfet a donné les indications suivantes sur la production des mines du département pendant l'année 1920 (tonnes) :

Mines de zinc et de plomb

Kef-Semmah 7.013  
 Mesloulou 6.500  
 Hamamm-N'Baïl 4.379  
 Djebel-Felten 3.812  
 Chellala 2.619

.....

AEC 1922. — Société anonyme des mines du Chellala, 26, rue de Grammont, Paris [= Minière du Djendli]. — F. 1910. 1 million de fr. — Zinc, plomb. — Constantine.

Mines du Chellala  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juillet 1922)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue hier, au siège social, à Paris, 26, rue de Grammont, sous la présidence de M. Urruty <sup>5</sup>, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 1921.

Le rapport de l'an dernier faisait part de la mévente absolue des minerais de zinc qui, sévissant depuis le mois de juillet 1920, avait contraint la société à réduire sa production, puis, devant la persistance de cette mévente, à arrêter complètement les travaux. Cet arrêt avait été réalisé en avril 1921 et la mine a été simplement confiée à des gardiens pour la surveillance des installations extérieures.

La crise Industrielle s'est prolongée pendant presque toute l'année 1921. Dans le quatrième trimestre seulement, la société a eu quelques demandes qui lui ont permis de vendre, dans les derniers jours du mois de décembre, la totalité de son stock à Philippeville.

À l'heure actuelle, bien que la consommation des minerais de zinc semble s'accroître légèrement, la société veut attendre, avant d'envisager la reprise de l'exploitation, que les conditions du marché se soient précisées et améliorées.

La vente, ainsi qu'il était à prévoir, du stock à Philippeville n'a pu être faite qu'à un prix inférieur à celui auquel, faute de bases exactes, le conseil l'avait porté à l'actif du

<sup>5</sup> François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines. Dirigeant après guerre de Minerais et métaux. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire\\_des\\_mines.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf)

bilan de l'exercice 1920. Il en est résulté un déficit de 13.207 fr. 17, qui s'est augmenté de la perte d'exploitation du premier trimestre et des frais de gardiennage pendant les trois autres trimestres. ce qui forme une perte totale de 78.487 fr. 70, à laquelle doivent s'ajouter les frais généraux, impôts, intérêts, ainsi que le report à. nouveau de 1920 (8.101 fr. 90), de sorte que le compte de profits et pertes se solde, en fin d'exercice 1921, par un déficit de 109.493 fr. 11.

---

Société des mines du Chellala  
S.A. frse au capital de 1 MF.  
Siège social : Paris, 26, rue de Grammont  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 269*)

Conseil d'administration  
composé de 4 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.  
Urruty (François), 51, rue de Boulainvilliers, Paris, pdt ;  
Cornudet (Léon)<sup>6</sup>, 16, rue du Pré-aux-Clercs, Paris ;  
Meyer (L.), 68, bd de Courcelles, Paris ;  
Palle (André), 5, square de l'Opéra, Paris ;  
Fitoussi (Élie), 26, parc de Montretout, Saint-Cloud.

Commissaire aux comptes  
Bit (V.), 39, r. La-Fontaine, Paris ;  
Gossé (Louis), à Montmort (Marne).

---

Mines du Chellala  
(*La Journée industrielle, 1<sup>er</sup> mai 1923*)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 1 million, tenue récemment au siège, 26, rue de Grammont. à Paris, a approuvé les comptes et le bilan arrêté au 31 décembre 1922, présentant, pour l'exercice, un déficit de 82.336 fr. 26 qui, ajouté aux pertes antérieures s'élevant à 109.493 fr. 11, donne un total de 191.829 fr. 37.

L'exploitation, suspendue depuis dix-huit mois par suite des difficultés créées par la situation instable du marché du zinc, n'a été reprise qu'en novembre 1922.

M. Léon Vincent a été élu administrateur, en remplacement de M. Léon Cornudet, décédé.

---

Société des Mines du Chellala  
(*La Journée industrielle, 29 mars 1924*)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue hier, au siège, à Paris, 6, rue de Sèze, sous la présidence de M. Urruty, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923,

---

<sup>6</sup> Léon Cornudet (1869-1922) : il effectue sa carrière dans la mouvance de la Société générale dont il finit par devenir administrateur en 1921. Administrateur de la Cie minière du Djendli et des Fonderies de Mégrine. En outre, vice-président des Providence-Accidents et Vie et président des Établissements Beccat : matériel de levage (1919). Voir encadré :

se soldant par un bénéfice net de 105.988 fr. 53, venant en déduction du solde débiteur antérieur de 191.829 fr. 37, qui se trouve ainsi ramené à 85.840 fr. 84.

La société a procédé, au cours de l'exercice, à la réfection des travaux nouveaux de la mine dont l'exploitation a été reprise. La consolidation du puits d'extraction et la remise en état des installations extérieures ont été poursuivies après de nombreuses difficultés causées par un hiver anormalement pluvieux et la pénurie de main-d'œuvre indigène.

L'extraction d'un tonnage réduit existant dans les différents niveaux a commencé dans le troisième trimestre. Cette extraction se poursuit à l'heure actuelle avec des moyens restreints et dans des conditions encore précaires.

La production de 1923 a atteint un tonnage de 628 tonnes de calamine calcinée, donnant un bénéfice brut de 128.356 fr. 56.

---

Société des mines du Chellala  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1924)

Même situation, bénéfice de 105.988 fr. 53, venant en déduction du solde débiteur antérieur de 191.829 fr. La production a atteint 628 tonnes de calamine.

Rappelons que l'ancien directeur de ces deux affaires [Djendli et Chellala], M. Jalabert, qui les avait quittées pour entrer au service de la Société minerais et métaux, vient de mourir presque subitement au cours d'une mission en Bolivie.

---

*Annuaire industriel*, 1925 [les données sont celles de 1920, comme le montre le chiffre de la production 1919] :

MINES DU CHELLALA (Soc. an. des), 26, r. de Grammont, Paris, 2<sup>e</sup>. Adm. : Palle, Jalabert, Meyer, [François] Urruty, [Léon] Cornudet [† sept. 1922]. Direct. : Piron<sup>7</sup>. Production en 1919 : 871 tonnes de calamine.

71 tonnes de galène. Zinc. (1-36308).

---

Société anonyme des mines du Chellala  
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier, au siège, 6, rue de Sèze, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir un bénéfice d'exploitation de 326.642 fr. 52, qui ont permis d'amortir entièrement le solde déficitaire antérieur de 15.840 fr. 84 et d'effectuer 217.904 francs 85 d'amortissements.

M. Louis Meyer, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil indique que la production totale a atteint 1.593 tonnes de calamine calcinée, contre 620 tonnes en 1923. En outre, le zinc s'est maintenu, pendant l'année 1924, à des cours satisfaisants dont la moyenne : £ 33.14.6 1/2, s'écarte peu sensiblement de celle de 1923: £ 32.18,6.

---

Société des mines du Chellala  
S.A. frse au capital de 1 MF.

---

<sup>7</sup> Gustave Piron : on le retrouve successivement aux Mines de Bou-Thaleb, du Chellala, du Djebel-Gustar et du Djendli. Probablement aussi directeur général de L'Outillage de fonderie, à Paris.

Siège social : Paris, 6, rue de Sèze  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 269*)

Conseil d'administration

*Idem.*  
Bellay (Robert), 12, r. Damrémont, Paris [en remplacement de Léon Cornudet,  
décédé]

---

Mines du Chellala  
(*La Journée industrielle, 9 mars 1928*)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 font ressortir une perte de  
10.761 fr., contre un bénéfice de 41.000 fr. en 1926.

---

Mines du Chellala  
(*La Journée industrielle, 3 mai 1929*)

Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé, ne comportant pas  
de répartition.

---

Félix Kalck,  
sous-directeur de l'Office du gouvernement général de l'Algérie,  
*L'Algérie, un siècle de colonisation française,*  
Éd. Notre domaine colonial, 94, quai de la Victoire, Paris, 1930

NOMS DES CONCESSIONS	NATURE DU MINERAI	PRODUCTION EN TONNES		NOMBRE D'OUVRIERS	
		En 1913	En 1927	En 1913	En 1927
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE					
Chellala	Zinc, plomb	4.440	905	304	113

COMPAGNIE FONCIÈRE DE TUNISIE\*  
(*L'Africain, 24 mai 1930*)

Les actionnaires de la Compagnie foncière de Tunisie sont convoqués en assemblée  
générale ordinaire, pour le vendredi 30 mai 1930, à 14 h. 30, au siège de la Société des  
mines de Chellala, 76, rue de la Victoire, à Paris.

---

*Annuaire industriel, 1938 :*  
MINES du CHELLALA, 76, r. de la Victoire, Paris, 9<sup>e</sup>.  
Minerais de zinc : calamine. (1-36308)

---

